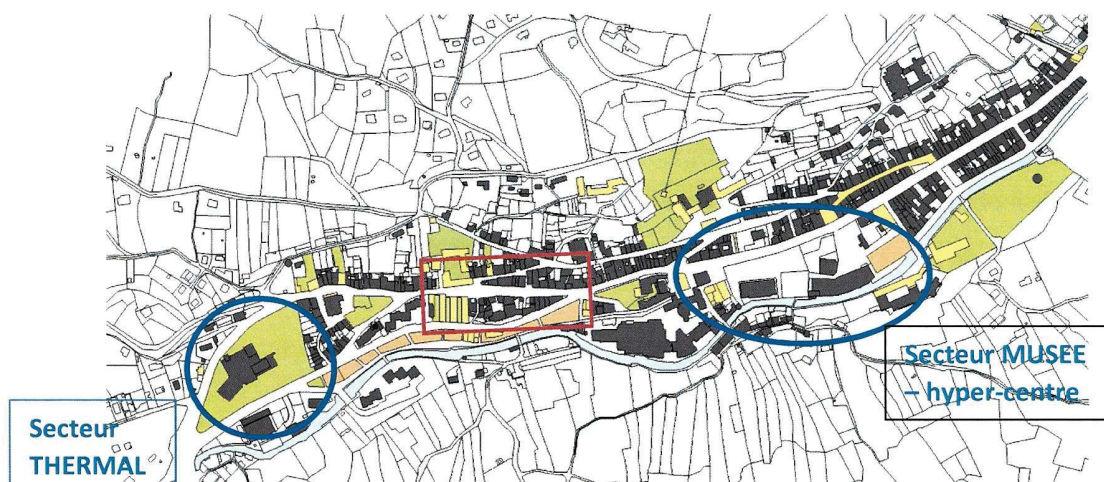




En effet, un important travail de repérage avait été effectué sur l'ensemble du quartier : un taux de vacance élevé, un état de dégradation avancée des immeubles, des problématiques sanitaires avérées.

### Enjeux du projet :

Il s'agira de tenir compte du projet global de revitalisation de la ville et notamment les projets immobiliers et commerciaux qui pourraient voir le jour dans le quartier.

Le projet s'appréhende à plusieurs niveaux. A l'échelle de la ville, il s'agit de relier le nouvel établissement thermal jusqu'à l'hyper-centre. A un niveau microéconomique, il s'agira de requalifier la rue pour lui donner plus de lisibilité, notamment en travaillant sur la circulation, intégrer la problématique du stationnement, et redonner la place aux piétons en créant une ambiance et en valorisant l'espace public déjà existant.

Il s'agira également de mettre à jour l'assainissement et l'eau potable de ce tronçon, avant de lancer les opérations d'aménagements qualitatifs.

Les aménagements seront proposés en cohérence avec l'esprit des Cités de caractère de Bourgogne-Franche-Comté, dont Salins-les-Bains fait partie depuis plusieurs années. Il s'agira au final de renforcer l'attractivité du territoire et d'impulser sur ce secteur des références régionales en termes de projets urbanistiques innovants et de haute qualité qui intègrent des critères liés au développement durable.

La finalité des aménagements sera également de mettre en valeur l'immobilier existant, en lien avec l'opération façade qui impacte le quartier pour la période allant de 2018 à 2020 inclus ; et en lien avec le projet de revitalisation du centre-bourg Salins 2025.

Il s'agira enfin de co-construire le projet avec les riverains du quartier. Seront donc organisés des échanges réguliers à toutes les phases du projet.

**Plan de financement prévisionnel – phase étude ((lancement début 2017) :**

| Nature des dépenses  | Montant HT      | Partenaires sollicités         | Montant         |
|----------------------|-----------------|--------------------------------|-----------------|
| <b>Etude</b>         | 25 000 €        | <b>Etat (FNADT)</b><br>70 %    | 17 500 €        |
|                      |                 | <b>Autofinancement</b><br>30 % | 7 500 €         |
| <b>Montant total</b> | <b>25 000 €</b> | <b>Montant total</b>           | <b>25 000 €</b> |
| <b>TVA</b>           | <b>5 000 €</b>  |                                |                 |
| <b>Montant TTC</b>   | <b>30 000 €</b> |                                |                 |

**Plan de financement prévisionnel – phase travaux d'aménagement, assainissement et eau potable (2017) :**

| Nature des dépenses  | Montant HT       | Partenaires sollicités                                  | Montant          |
|----------------------|------------------|---------------------------------------------------------|------------------|
| <b>Travaux</b>       | 690 000 €        | <b>Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté</b><br>40 % | 276 000 €        |
|                      |                  | <b>Etat (DETR ou FSIPL ou FNADT)</b><br>40 %            | 276 000 €        |
|                      |                  | <b>Autofinancement</b><br>20 %                          | 138 000 €        |
| <b>Montant total</b> | <b>690 000 €</b> | <b>Montant total</b>                                    | <b>690 000 €</b> |
| <b>TVA</b>           | <b>138 000 €</b> |                                                         |                  |
| <b>Montant TTC</b>   | <b>828 000 €</b> |                                                         |                  |

Mme Simon intervient et dit qu'elle a un doute sur le réel besoin des travaux, que faire l'étude avant le vote des travaux est plus judicieux de ce fait nous pourrions le budgéter sur l'année 2018.

Elle s'interroge sur le montant de l'étude qui est fixé à 25 000 € à chaque délibération, il lui est répondu que c'est un forfait.

Pour M Lancia, il est préférable et souhaitable de privilégier ce tronçon que de lancer d'autres projets qui peuvent se réaliser à long terme.

**Le Conseil Municipal avec 1 contre (Mme Simon) et 4 abstentions (M Foret, Mme Bertrand, M Biichle, M Catelan) :**

- **approuve** le principe de lancement d'une démarche (étude et travaux) sur le tronçon bas de la rue de la Liberté ;
- **valide** le lancement d'une consultation de maîtrise d'œuvre pour l'étude préalable aux travaux ;
- **approuve** le plan de financement prévisionnel de l'étude et des travaux, en tenant compte qu'il s'agit de subventions espérées, dont les montants peuvent évoluer selon la définition des assiettes éligibles définies par les financeurs ;
- **inscrit** les crédits correspondants au budget d'investissement de 2017 pour la phase étude et la phase travaux ;
- **sollicite** l'aide financière du Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté et de l'Etat, au meilleur taux possible et sur l'ensemble de la démarche ;
- **valide** le principe d'un engagement pluriannuel des différentes parties prenantes du projet sur la réalisation et le financement des travaux ;
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.



### **XIII. Adoption de la convention de collaboration avec le Centre National de Recherche Scientifique (CNRS) et l'Université de Franche-Comté**

**Vu** l'Appel à Manifestation d'Intérêt « revitalisation des Centres-Bourgs » pour lequel la Ville est lauréate et son caractère expérimental,

**Vu** la convention de revitalisation du centre-bourg et de développement du territoire signée le 30 juin 2016,

**Vu** l'engagement de la collectivité pour associer la population aux projets de la ville,

Il est proposé la présente délibération.

#### **Contexte :**

Le programme de revitalisation « Salins 2025 » se présente sous la forme d'un volet habitat (OPAH-RU, opération façades, prime d'accueil...) et un volet urbain (priorisation et lancement des projets d'espaces publics). En complément de ces aides financières et des chantiers qui vont démarrer, la commune souhaite aborder l'opération de revitalisation sous l'angle de la concertation avec la population et tenir compte de toutes les ressources locales.

De plus, l'essence du programme souhaité par l'Etat est d'expérimenter et d'innover pour gagner le pari de la revitalisation, et pouvoir ainsi servir de modèle aux autres territoires en quête de retours d'expériences.

#### **Objectifs :**

C'est pourquoi, une collaboration avec le Centre National de Recherche Scientifique (CNRS) et l'Université de Franche-Comté s'avère judicieuse pour plusieurs raisons :

- Enrichir la stratégie de revitalisation en apportant des compétences pluridisciplinaires autour de l'équipe mobilisée dans la collaboration,
- Réalisation d'actions concrètes, avec des personnes-ressources via deux ateliers de co-construction, pour les années 2017 et 2018,
- Intégration du programme de revitalisation Salins 2025 au projet de recherche « Observatoire Régional des Territoires, des Entreprises et des Populations » porté par la Maison des Sciences, de l'Homme et de l'Environnement, dans l'objectif pour le projet d'être un sujet de recherche scientifique par différents acteurs.

#### **Propositions d'actions :**

La convention de collaboration entre les deux structures que sont le Centre National de Recherche Scientifique (CNRS) et l'Université de Franche-Comté d'une part, et la Ville de Salins-les-Bains d'autre part, prévoit deux axes de travail :

1. Un accompagnement de la stratégie globale de changement par la tenue de réunions de travail, la formation d'un groupe de personnes-ressources et l'organisation de formations des participants, la planification d'une journée de restitution publique ;

2. Un accompagnement portant sur deux actions concrètes, que sont « Action Jardins et Terrasses » et « Action Donner à voir autrement les vitrines vides ».

Le contenu précis de ces axes de travail est détaillé dans la convention qui figure en annexe de la présente délibération.

#### **La durée de la convention de collaboration :**

La Convention est élaborée sur une durée de deux ans pour permettre un bon enchaînement des opérations.

Le Centre National de Recherche Scientifique (CNRS) et l'Université de Franche-Comté s'engagent à fournir un rapport annuel d'activité, rendant compte des actions. En fonction de la satisfaction du travail rendu et de l'état d'avancement des projets, la présente convention pourra être reconduite.

#### **Financement prévisionnel pour les années 2017 et 2018:**

| <b>Nature des dépenses</b> | <b>Montant HT</b> | <b>Partenaires sollicités</b>  | <b>Montant</b>  |
|----------------------------|-------------------|--------------------------------|-----------------|
| <b>Dépenses 2017</b>       | 22 860 €          | <b>Etat (FNADT)</b><br>70 %    | 16 002 €        |
|                            |                   | <b>Autofinancement</b><br>30 % | 6 858 €         |
| <b>Dépenses 2018</b>       | 11 700 €          | <b>Etat (FNADT)</b><br>70 %    | 8 190 €         |
|                            |                   | <b>Autofinancement</b><br>30 % | 3 510 €         |
| <b>Montant total</b>       | <b>34 560 €</b>   | <b>Montant total</b>           | <b>34 560 €</b> |
| <b>TVA</b>                 | <b>6 912 €</b>    |                                |                 |
| <b>Montant TTC</b>         | <b>41 472 €</b>   |                                |                 |

#### **Le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- **approuve** la convention de collaboration avec le Centre National de Recherche Scientifique (CNRS) et l'Université de Franche-Comté,
- **inscrit** le montant de dépenses indiqué sur le budget de fonctionnement 2017 du service Bourg-Centre,
- **approuve** l'engagement de la Convention sur une durée de deux ans,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à affaire.

# CONVENTION DE COLLABORATION

entre

## **LA VILLE DE SALINS LES BAINS,**

Domiciliée Place des Alliés et de la Résistance – 39110 Salins-les-Bains

Représentée par Monsieur Gilles BEDER, Maire.

Ci-après désignée par la « **Ville de Salins** »

**d'une part,**

**Et**

## **Le CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

Etablissement Public National à Caractère Scientifique et Technologique, dont le siège est 3 rue Michel Ange – 75794 PARIS CEDEX 16, n° SIREN 180089013, code APE 7219Z, représenté par son Président Directeur Général, Monsieur Alain FUCHS, lequel a délégué, pour la présente convention, sa signature à Madame Muriel SINANIDES, Déléguée Régionale Centre-Est, ci-après désigné par « **CNRS** »,

## **L'UNIVERSITÉ DE FRANCHE-COMTÉ**

Etablissement Public à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel ayant son siège social 1, rue Goudimel 25030 Besançon-Cedex, n° SIREN 192 512 150, code APE 8542Z, représentée par son Président, Monsieur Jacques BAHl, ci-après désignée par l'« **UFC** »,

L'UFC et le CNRS ci-après conjointement désignés par les « **Etablissements** »,

Les Etablissements agissant au nom et pour le compte de la Maison des Sciences de l'Homme et de l'Environnement Claude Nicolas Ledoux, USR n° 3124, domiciliée au 36 rue Mégevand 25030 Besançon Cedex, représentée par son directeur, M. Philippe BARRAL, ci après dénommée la « **MSHE** »,

**d'autre part,**

Les Etablissements et la Ville de Salins sont ci-après individuellement désignés par la « **Partie** » ou conjointement par les « **Parties** ».

**Vu** la délibération du 30 janvier 2017, autorisant le Maire à signer la présente convention,

**Vu** le contrat quinquennal 2017 – 2021 conclu entre l'UFC et le CNRS permettant au CNRS de mandater l'UFC pour la signature de la présente convention,

**Vu** la convention de création de l'USR 3124, Maison des Sciences de l'Homme et de l'Environnement Claude Nicolas Ledoux, du 24 juillet 2009, autorisant son directeur à viser la présente convention,

## **Préambule.**

La Ville de Salins a sollicité la MSHE Ledoux pour l'accompagner dans une opération de revitalisation du territoire de Salins-les-Bains, menée dans le cadre du dispositif dans lequel s'est engagé la Ville de Salins, lauréate de l'appel à manifestation d'intérêt "Centres-Bourgs" lancé par le Gouvernement en 2014.

Ce travail s'intègre au projet de recherche « ORTEP », Observatoire régional des territoires, des entreprises et des populations, projet structurant porté par la MSHE Ledoux, qui a comme double ambition : 1/ de documenter et étudier, à l'échelle de la région, les dynamiques du territoire sur les plans historique, démographique, économique, social et environnemental ; 2/



de développer sur cette base une fonction de conseil et d'aide à la décision auprès des entreprises et collectivités territoriales, afin d'améliorer l'attractivité du territoire.

**Il est convenu ce qui suit,**

## **Article 1. Objet**

La présente convention a pour objet de définir les modalités de mise en œuvre du partenariat entre la Ville de Salins et les Etablissements pour une action conjointe engagée dans le cadre du projet de revitalisation de Centres-Bourgs baptisé " Salins 2025 " .

La MSHE s'engage aux côtés de la Ville de Salins dans une démarche d'accompagnement de la stratégie globale de changement initiée par la Ville de Salins, via des travaux réalisés dans des ateliers de co-construction (cf. annexes 1 et 2).

## **Article 2. Apport des Etablissements**

2.1. Les Etablissements apportent les compétences des équipes de recherches de la MSHE et la mise à disposition d'équipements selon les modalités exposées en annexe 1 pour les premières et en annexe 2 pour la seconde, dans les domaines suivants :

- enquêtes de terrain sociologiques, archéologiques, ethnologiques, géographiques, historiques, environnementales
- recherche et exploitation des archives textuelles, iconographiques, planimétriques, photographiques, satellitaires
- valorisation des travaux développés au sein d'ateliers de co-construction : participation à des expositions, à des journées d'étude et contribution au développement de prototypes numériques (3D, cartographique, web)

2.2. Les Etablissements s'engagent à produire un rapport annuel d'activité rendant compte de l'Action menée.

## **Article 3. Apport des services de la Ville de Salins**

3.1. La Ville de Salins s'engage à faciliter les opérations d'investigation en archivistique, et à participer à l'encadrement, à l'organisation et au déroulement des opérations de terrain engagées par la MSHE et à coordonner sur un plan pratique les ateliers impliquant les acteurs mobilisés dans le cadre du projet (citoyens, associations...).

3.2. La Ville de Salins s'engage à mobiliser ses équipes, ses élus et ses personnels techniques pour participer aux actions telles que définies dans le programme de travail.

3.3. La Ville de Salins s'engage à mettre à disposition de la MSHE les locaux et le matériel (tel que déterminé conjointement) nécessaires à la réalisation des recherches.

## **Article 4. Propriété intellectuelle**

### 4.1. Définitions

Par « **Connaissances propres** », les Parties entendent les informations scientifiques et/ou techniques détenues et/ou propriété d'une Partie avant l'entrée en vigueur de la présente convention ou obtenues par l'une ou l'autre des Parties pendant l'exécution de la présente convention mais en dehors de celle-ci.

Par « **Résultats** », les Parties entendent les informations scientifiques et/ou techniques obtenues par l'une ou l'autre des Parties dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

#### 4.2. Propriété et utilisation des Connaissances propres

Les Connaissances propres de chaque Partie restent leurs propriétés respectives. L'autre Partie ne reçoit sur les droits de propriété intellectuelle et le savoir-faire correspondant aucun droit du fait de la présente convention. En particulier, la méthodologie et le savoir-faire développés par les Etablissements à l'occasion de l'exécution de la présente convention restent leur propriété exclusive.

Chaque Partie accorde à l'autre Partie un droit d'utilisation de ses Connaissances propres aux seules fins de l'exécution de la présente convention.

#### 4.3. Propriété et exploitation des Résultats

Les Résultats seront propriété conjointe de la Ville de Salins et des Etablissements à parts égales. Chacune des Parties peut exploiter librement les Résultats dans le cadre de son activité, directement ou indirectement, à des fins non commerciales, sans contrepartie financière vers l'autre Partie.

En cas d'exploitation commerciale des Résultats par l'une des Parties, il sera négocié au cas par cas par le biais d'un contrat séparé une rémunération à destination de l'autre Partie en fonction des apports intellectuels et/ou financiers de cette dernière à l'obtention du Résultat exploité.

### **Article 5. Confidentialité**

5.1. Par « **Informations confidentielles** », les Parties entendent les informations échangées dans le cadre ou à l'occasion de l'exécution de la présente convention, identifiées comme étant confidentielles par la Partie qui les communique (la « **Partie émettrice** »), ainsi que les Connaissances propres de chaque Partie.

5.2. Chaque Partie s'engage à notifier, par écrit, les éléments pour lesquels elle souhaite la confidentialité et à veiller à ce que la mention «Confidentiel», ou une mention de sens équivalent et non ambigu, figure sur les documents considérés, quel qu'en soit le support. Toute communication orale pour laquelle une Partie souhaite la confidentialité devra être confirmée ou identifiée par écrit sous quinze jours.

5.3. La Partie qui reçoit une Information confidentielle (la « **Partie réceptrice** ») s'oblige :

- à ne pas divulguer à aucun tiers les informations confidentielles de la Partie émettrice sans son accord préalable écrit
- à n'utiliser les Informations confidentielles reçues de la Partie émettrice que pour les besoins de la présente convention, et à n'en faire aucun autre usage sans l'accord préalable écrit de la Partie émettrice.

5.4. Il pourra, le cas échéant et pour certaines Informations confidentielles, être convenu entre les Parties du nom des personnes y ayant accès ou de toute autre mesure appropriée (cas d'une diffusion restreinte).

5.5. Cet engagement de confidentialité demeurera en vigueur pendant toute la durée de la présente convention et pendant une période de cinq (5) ans à compter de son expiration ou de sa résiliation. Toutefois, il ne porte pas sur les informations dont la Partie réceptrice pourra démontrer :

- qu'elles sont déjà du domaine public ou qu'elles y sont tombées sans faute de sa part,



- ou qu'elle les détenait déjà avant que la Partie émettrice ne les lui transmette, en rapportant la preuve dans ses propres dossiers,
- ou qu'elle les a régulièrement reçues d'un tiers libre d'en disposer.

## **Article 6. Publications - Communication**

La Ville de Salins et les Etablissements s'engagent à s'informer mutuellement des publications scientifiques et des opérations de communication faisant la promotion ou la valorisation de la présente convention et de ses Résultats. Ces publications ou communications réalisées sur les recherches menées dans le cadre de cette convention devront mentionner le concours apporté par chacune des Parties :

- Pour les textes, figures, photographies, cartes et modèles :  
**ORTEP / Salins 2025, Nom de l'auteur du document MSHE C.N. Ledoux (ou le cas échéant Ville de Salins les Bains) ; source utilisée : Référence et Copyright, Nom du producteur de la donnée source**
- En note ou à la fin d'un l'article/plaquette utilisant les résultats produits :  
Projet **Observatoire Régional des Territoires, des Entreprises et des Populations - ORTEP / Salins 2025**  
**MSHE C.N. Ledoux USR 3124 : <http://mshe.univ-fcomte.fr/>**  
**Ville de Salins les Bains : <http://www.mairie-salinslesbains.fr/>**

## **Article 7. Modalités financières**

Le coût de l'Action est détaillé dans l'annexe financière (annexe 2) de la présente Convention, qui pourra faire l'objet d'avenants en fonction de nouveaux besoins.

Afin de prendre en charge une partie des frais de l'Action, la Ville de Salins s'engage à verser aux Etablissements la somme forfaitaire de 22 860 € (vingt-deux mille huit cent soixante euros) pour 2017, correspondant à 43 % du coût total du projet pour la présente année.

Cette contribution comprend les frais de mission nécessaires à la bonne exécution de l'Action. La contribution de la Ville de Salins pour 2018 s'élève actuellement à 11 700 € ; le montant total, qui ne pourra être inférieur à cette somme, sera défini en cours d'année 2017, en fonction des options retenues conjointement pour la poursuite de l'action 2.

Le règlement interviendra sur facturation de l'UFC selon l'échéancier suivant :

- 40 % à la signature de la convention
- 30 % au 30 juin de l'année en cours
- 30 % au 30 septembre de l'année en cours.

Les paiements à destination des Etablissements seront effectués par virement au compte de l'Agent Comptable de l'Université de Franche-Comté, T.G du Doubs, en mentionnant l'attribution à la MSHE Ledoux.

Les factures seront réglées à trente (30) jours fin de mois. Elles devront être envoyées à l'adresse suivante :

Mairie de-Salins les-Bains

Place des Alliés et de la Résistance – 39110 Salins-les-Bains

La somme versée par la Ville de Salins est utilisée par les Etablissements jusqu'à épuisement des fonds sans condition de délai ni fourniture de justificatifs.

## **Article 8. Durée - Renouvellement**

La présente convention, qui prend effet rétroactivement à la date du 1er janvier 2017, est



conclue pour une durée de deux ans renouvelable.

A l'expiration du délai de trois ans, chacune des parties pourra dénoncer le renouvellement de la convention à tout moment et avec un préavis de trois mois par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception avertissant l'autre signataire de la présente convention.

#### **Article 9. Résiliation**

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des Parties de ses engagements au titre de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit et de façon anticipée, après l'envoi d'une mise en demeure adressée par lettre recommandée avec accusé de réception, et restée sans effet à l'expiration d'un délai d'un mois. Dans ce cadre, les Parties s'efforceront de régler le sort des travaux en cours. Des protocoles particuliers fixeront les modalités de clôture desdits travaux.

#### **Article 10. Loi applicable - Règlement des éventuels litiges**

La présente convention est soumise à la loi française.

En cas de difficulté portant sur l'application ou l'interprétation de la présente convention, les Parties conviennent de tenter de régler leur différend à l'amiable. En cas d'échec, les litiges seront portés devant le tribunal administratif de Besançon.

Fait à Besançon,

En deux exemplaires originaux.

Pour la Ville de Salins,

Pour l'UFC,

Le Maire de Salins-les-Bains  
**Monsieur Gilles Beder**

Le Président  
**Monsieur Jacques Bahi**

Date : .....  
.....

Date :

Pour visa,

Le Directeur de la MSHE Ledoux  
**Monsieur Philippe Barral**

Date : .....

## Annexe 1.

### **Plan de travail pour un accompagnement stratégique du projet Salins 2025**

#### **Axe 1. Accompagnement de la stratégie globale de changement visant à :**

- constituer un groupe de travail intégrant des acteurs locaux de la revitalisation ;
- élaborer un langage commun fondé à la fois sur les acquis des chercheurs et la connaissance de la réalité locale par les acteurs à partir de deux journées de formation commune ;
- définir des priorités afin de mieux planifier et coordonner les actions de revitalisation ;
- recueillir des informations et construire des indicateurs locaux concernant : le tissu associatif, institutionnel et entrepreneurial salinois, mieux définir les échelles « géopolitiques » des composantes du projet, identifier des ressources « géo-historiques » méritant d'être revalorisées ;
- favoriser l'expression des attentes de la population (*en 2018*).

#### ♦ Travail collectif de constitution du groupe

Septembre 2016 ; Janvier - février 2017

Il s'agit de composer un groupe de travail capable de fonctionner à la manière d'une communauté d'enquêteurs en prenant en considération la nécessité de réunir des compétences diverses et d'associer des porteurs de buts différents.

Les séances de travail collectif pourront être enregistrées et filmées avec l'accord des participants afin de faciliter l'analyse des chercheurs.

Trois demi-journées de réunion

#### ♦ Formation commune des participants

Mars - Avril 2017

Une recherche action formation du type de celle que nous souhaitons mettre en place présuppose des éléments de connaissance et de langage partagés aussi bien pour les chercheurs que les acteurs locaux.

Nous proposons deux journées de formation portant l'une sur l'analyse du territoire et des paysages, l'autre sur l'analyse des modalités de réalisation des projets de développement et d'aménagement. Chacune de ces séances de formation sera animée par deux chercheurs de la MSHE, et impliquera tous les chercheurs disponibles

Deux journées de formation

#### ♦ Travail collectif de définition et planification des « sous projets » réunis dans Salins 2025

Avril - Mai - Juin 2017

Trois demi-journées de travail collectif

#### ♦ Travail de recueil d'informations en sous-groupes

Septembre à Décembre 2017

Ces sous-groupes visant la co/production d'informations peuvent se composer d'au moins un élu, un technicien municipal et un chercheur de la MSHE. Ils commenceront leur travail dès la mise en place de l'accompagnement.

Mieux connaître le tissu associatif, institutionnel et entrepreneurial local afin d'y trouver des appuis stratégiques de l'action municipale.

Affiner la connaissance des échelles « géopolitiquement » pertinentes d'intervention des différentes composantes du projet.

Explorer la dimension géo historique du bassin de vie Salinois pour mieux identifier ses atouts et contraintes afin d'évaluer son potentiel de revalorisation socio-économique : bâti, jardins, terrasses agraires, forêts, patrimoine industriel, chemins-itinéraires.

Quatre journées de travail sur le terrain  
pour les chercheurs de la MSHE qui participent à un sous-groupe  
Deux demi-journées de restitution des données au groupe de travail

♦ **Accompagnement stratégique 2018**

Janvier à Juin 2018

Travail collectif visant à favoriser l'expression des attentes de la population :

- en s'appuyant sur des formes de participation concrètes aux « sous projets » ainsi qu'à des dispositifs d'évaluation de leur impact,
- en s'appuyant sur le tissu associatif communal et intercommunal,
- en engageant un dialogue participatif avec les acteurs du monde économique.

Quatre demi-journées de travail collectif

♦ **Journée de restitution publique**

Mai ou Juin 2018

Cette manifestation sera organisée dans la salle de conférences de la MSHE, à Besançon, avec invitation d'élus et de chargés de projet d'autres collectivités territoriales et de services déconcentrés de l'Etat.

Deux journées (travail commun de préparation & manifestation)

**Axe 2. Accompagnement portant sur deux actions directes**

**Action 1 : Jardins et terrasses**

Janvier 2017- Juin 2018

***Volet 1 : Recenser les jardins et leurs usages actuels en vue d'une meilleure valorisation***

Un recensement des jardins, de leurs propriétaires et de leurs usages sera d'abord nécessaire.

Une enquête auprès des habitants (locataires et propriétaires d'appartements attenants à des jardins) sera ensuite engagée

Une présentation des résultats se préparée sous la forme d'un rapport constitué de photographies, de cartes exposées à la mairie et de photographies exposées dans les vitrines désaffectées de Salins. Une discussion sur la valorisation des jardins sera animée par les chercheurs.

***Volet 2 : Revisiter virtuellement l'évolution historique du paysage urbain et des collines (terrasses) autour de la Saline***

1) Présentation d'un prototype en ligne permettant de visualiser le paysage de Salins en 2D et 3D pour plusieurs périodes et de localiser les photographies exposées à la mairie. Ce prototype pourra être présenté sous la forme d'une borne interactive - tablette ou ordinateur connecté (fournis par la mairie de Salins) lors de l'exposition photo en 2018.

2) Présentation d'un prototype d'expérience virtuelle permettant de visualiser l'empreinte de la Grande Saline. Ce prototype pourrait être testé auprès des élèves du lycée engagé dans le projet, auprès de la population et des touristes lors d'une ou deux journées au musée du Sel.

3)

**Action 2 : Donner à voir autrement les vitrines vides**

Septembre 2017- Juin 2018

Recensement des vitrines vides et recensement de leurs propriétaires.

Analyse de leur situation afin d'en choisir certaines comme supports de communication en vue d'une revalorisation de l'image de la ville.

En lien avec d'autres modes de présentation de nos travaux, une première exposition d'images et de photographies sur les vitrines désaffectées permettra de visibiliser les jardins et de sensibiliser à leur potentiel en terme d'aménité paysagère, d'atout productif pour le manger-local...

Elle contribuera, en même temps, à susciter un nouveau regard sur les vitrines elles-mêmes.



Annexe 2.

**Budget**

| <b>Total</b> | <b>Apport de la MSHE Ledoux (hors mise à disposition de matériel)</b> | <b>Financement demandé au projet Salins 2025</b> | En 2017                     |
|--------------|-----------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------|-----------------------------|
| 14 000 €     | 4 000 €                                                               | 10 000 €                                         | Accompagnement stratégique  |
| 39 740 €     | 26 880 €                                                              | 12 860 €                                         | Actions Jardins et Vitrines |
| 53 740 €     | 30 880 €                                                              | 22 860 €                                         | Totaux                      |

| <b>Total</b> | <b>Apport de la MSHE Ledoux (hors mise à disposition de matériel)</b> | <b>Financement demandé au projet Salins 2025</b> | Prévisionnel 2018                                                                                                     |
|--------------|-----------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 5 000 €      | 1 000 €                                                               | 4 000 €                                          | Accompagnement stratégique                                                                                            |
| 30 275 €     | 22 575 €                                                              | 7 700 €                                          | Actions Jardins et Vitrines<br>Le montant sera à compléter en 2017 en fonction des choix faits pour l'action Vitrines |
| 35 275 €     | 23 575 €                                                              | 11 700 €                                         | Totaux partiels                                                                                                       |

## Financements demandés au projet Salins 2025

### Accompagnement stratégique

10 000 € En 2017

4 000 € En 2018

### Accompagnement portant sur deux actions

#### Action 1 : Jardins et terrasses [2017-2018]

##### Volet 1 : Recenser les jardins et leurs usages actuels...

|         |                                                                                                                  |      |
|---------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|
| 1 660 € | Stage de 3 mois à la MSHE d'un étudiant du master 2 Action Politique et Politiques Publiques                     | 2017 |
| 1 200 € | Transport des deux chercheurs animateurs du projet et d'un stagiaire de master APPP : 25 allers-retours au total | 2017 |
| 2 300 € | Hébergement et transport d'un groupe de 25 étudiants (5 jours et 4 nuits)                                        | 2017 |
| 800 €   | Transport des deux chercheurs animateurs du projet : 15 allers-retours au total                                  | 2018 |
| 1 300 € | Coûts d'impression des images                                                                                    | 2018 |

##### Volet 2 : Revisiter virtuellement l'évolution historique du paysage urbain...

|           |                                                                                                                                                           |      |
|-----------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|
| 500 €     | Transport, hébergement pour la réalisation des prototypes 1) et 2)                                                                                        | 2017 |
| 7 200 €   | 2 mois CDD niveau IGR pour la réalisation des prototypes 1) et 2) et suivi des travaux documentaires des étudiants et des élèves impliqués dans le projet | 2017 |
| 3 600 €   | 1 mois cdd IGR pour le montage de l'exposition et du démonstrateur                                                                                        | 2018 |
| 300 €     | Transport, hébergement pour le montage de l'exposition et du démonstrateur                                                                                | 2018 |
| A assurer | Mise à disposition de tablettes ou ordinateurs connectés à internet pour l'exposition du prototype 1)                                                     | 2018 |
| 1 000 €   | Droits de diffusion des données IGN qui seront mobilisées dans les prototypes, et droits de reproduction de photographies                                 | 2018 |

#### Action 2 : Donner à voir autrement les vitrines vides [2018]

|           |                                                                                                                                                                                         |      |
|-----------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|
|           | A définir avec l'équipe et les propriétaires des lieux (impression sur stickers, projections, mise en scène de la vitrine avec des objets et des cadres, impression de maquettes 3D...) | 2018 |
| 700 €     | Transport et hébergement (10 séjours)                                                                                                                                                   | 2018 |
| A définir | Communication, frais de vernissage, frais d'impression des supports visuels.<br>Montant à définir en fonction des options retenues.                                                     | 2018 |

**34 560 €**

**Total (montant partiel sur 2018)**